



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 16 septembre 2025

PV N.1

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – TWARDOWSKI Georges –

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

Match 54440095 D2 Poule C du 13/09/25 CS FEYTIAT/ LIMOGES BASTIDE :

La commission constate le Forfait de Limoges Bastide.

CS FEYTIAT : 3 (3 points) – LIMOGES BASTIDE : 0 (-1 point)

Amende de 35 euros pour le club de Limoges Bastide pour son 1^{er} Forfait.

Match 54446828 D3 Poule C du 13/09/25 JS LAFARGE 2/ AS ST JUST LE MARTEL1

La commission constate le forfait de St Just le Martel.

LAFARGE 2 : 3 (3 points) – ST JUST LE MARTEL : 0 (-1 point)

Amende de 35 euros pour le club de St Just le Martel pour son 1^{er} forfait.

Match 54434819 D1 du 13/09/25 SA LE PALAIS/VIENNE 1 – ST JUNIEN AS

La commission constate le forfait du PALAIS/VIENNE 1.

LE PALAIS/VIENNE : 0 (-1 point) – ST JUNIEN : 3 (3 points)

Amende de 35 euros pour le club du Palais / Vienne pour son 1^{er} forfait.

Pour rappel, le forfait de l'équipe 1 entraîne automatiquement le forfait de l'équipe 2 sur le match de D2 LIMOGES FOOTBALL 3 - LE PALAIS SUR VIENNE 2.

LIMOGES FOOTBALL 3 : 4 (3 points) – LE PALAIS/VIENNE 2 : 0 (-1 point)



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Match 54442046 D3 poule A du 13/09/25 COUZEIX CHAPTELAT US 2 - ENT.NANT/COMP/ST JOU 2

La commission constate le forfait de COUZEIX 2.

COUZEIX/CHAPTELAT 2 : 0 (-1 point) – ENT.NANT/COMP/ST JOU 2 : 3 (3 points)

Amende de 35 euros pour le club de Couzeix pour son 1^{er} forfait.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.

CATEGORIE U11

Rappel :

Journée de rentrée des U11 : le 20 septembre 2025.

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU.

CATEGORIE U9/U7

Journée de rentrée U9 et U7 : le 27 septembre 2025.

RAPPEL : Ne pas hésiter à créer une autre équipe avec les clubs participants au plateau afin de ne laisser personne sur la touche.

Maximum d'équipes engagées par club = 3.

U9 :

Rappel aux clubs :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro).
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm).
- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30.
- Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants.

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

U7 :

Rappel aux clubs :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance.
 - Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
 - Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
 - Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau.
 - La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
 - Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm).
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m.

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

U9/U7 :

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : u7 et u9 en remplissant le compte rendu.

***Tous les membres de la Commission Foot Animation vous souhaitent une bonne rentrée.
Bonne saison 2025/2026 à tous !***

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION